

Conditions générales

1. Conditions générales d'utilisation du site et d'accès aux services proposés par teleassistance-gp.fr

1. Voici les services fournis par la société Groupe Patus, ci-après dénommée « Groupe Patus », sur le site teleassistance-gp.fr :

- la consultation des informations proposées par teleassistance-gp.fr
- la possibilité pour l'internaute de comparer plusieurs contrats de complémentaires santé ainsi que notre contrat de téléassistance. De valider directement en ligne sa demande d'adhésion, ou d'effectuer une demande de rappel par un de nos conseillers
- La création d'une demande personnalisée de comparaison de devis gratuit et sans engagement pour tous les contrats d'assurances. Et la création d'un devis gratuit et sans engagement pour notre contrat de téléassistance.
- la validation du contrat d'assurance et/ou de téléassistance.

La mise en relation entre les internautes et les compagnies d'assurances ainsi que les devis effectués sur teleassistance-gp.fr sont entièrement gratuits.

L'utilisation par les consommateurs des services proposés sur teleassistance-gp.fr est soumise aux conditions générales d'utilisation énumérées ci-dessous. En utilisant ces services, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et les avoir acceptées sans réserve.

2. L'utilisateur des services reconnaît que la validité des propositions d'assurance et de téléassistance proposées par teleassistance-gp.fr et les compagnies partenaires, directement ou à travers leur représentant, est dépendante de l'exactitude des réponses fournies par l'utilisateur et que des réponses erronées peuvent conduire à rendre invalide le contrat souscrit. L'utilisateur s'engage donc à remplir les champs et à répondre de façon honnête et loyale à toutes les questions qui lui seront posées.

3. Les utilisateurs reconnaissent que le service Groupe Patus a pour objectif de restituer des éléments d'information factuels et ponctuels, et qu'en raison même du canal technologique utilisé, il ne fournit pas et n'a pas pour objet de fournir des prestations de conseil. Les utilisateurs du service reconnaissent être seuls responsables de leurs choix en matière d'assurance, et d'estimer leurs besoins éventuels en prestations de conseil. Les utilisateurs déchargent en conséquence le Groupe Patus de tout devoir de conseil dans le choix de leur assurance et font leur affaire des conséquences éventuelles de leur choix.

4. Les offres proposées par le Groupe Patus sont subordonnées à un certain nombre de conditions de souscription. L'utilisateur du service s'engage, avant la souscription définitive de son assurance, à lire les conditions générales et les conditions particulières de son contrat et à vérifier la conformité de sa situation au contrat qu'il souscrit et les données enregistrées par la compagnie, et décharge le Groupe Patus de toute responsabilité à cet égard.

5. Afin de vous proposer des offres d'assurances correspondant à votre profil, le Groupe Patus peut être amené à collecter des données personnelles nominatives à des fins de tarification et de souscription ultérieure. La base de données correspondante a fait l'objet d'une déclaration auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés(CNIL). Les utilisateurs disposent d'un droit d'information, de rectification et d'opposition qu'ils peuvent exercer en écrivant au Groupe Patus.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offres par email : contact@groupe-patus.fr

6. Les utilisateurs reconnaissent que les services du Groupe Patus, basés sur les technologies les plus avancées, a pour seul objet de faciliter la recherche de l'assurance ou le contrat de téléassistance convenant à leur besoins, mais que les offres présentées ne peuvent être considérées comme fermes et engageantes pour la compagnie proposant l'offre ou pour le Groupe Patus.

En conséquence, l'utilisateur accepte de décharger le Groupe Patus et la compagnie proposant l'offre de toute responsabilité en cas d'inexactitudes portant sur les garanties, les franchises, les prix ou le service décrit par le service

Groupe Patus. En effet, le Groupe Patus décline toutes responsabilités notamment en cas de "bugs informatiques, problèmes serveurs interne et externe...etc".

L'utilisateur accepte de lire les conditions générales et particulières de l'offre qu'il se prépare à souscrire, qui sont les seuls documents engageant la responsabilité de la compagnie et du Groupe Patus.

L'utilisateur reconnaît également qu'en raison de la nature technique des moyens utilisés pour rendre le service, il lui appartient de vérifier à réception de son devis ou lors de l'entretien avec le téléconseiller la conformité entre sa situation et les données enregistrées par la compagnie.

Nos services sont gratuits.

Les services exposés ci-dessus sont gratuits pour les internautes utilisant notre comparateur pour leur usage privé. Ils ne comprennent pas l'adhésion ou la souscription à un contrat d'assurance ou de téléassistance. Vous n'effectuez des paiements que si vous souscrivez un contrat d'assurance ou de téléassistance, ces paiements s'effectueront directement entre la compagnie choisie et vous-même et relèvent des conditions générales de vente de cette compagnie.

Pour les entreprises effectuant une comparaison santé sur teleassistance-gp.fr concernant leur propre protection ou celle de leurs employés, les services exposés ci-dessus sont également gratuits

Par contre, pour un usage professionnel à des fins commerciales (par exemple, utilisation du comparateur pour étudier des tarifs clients...), de notre comparateur de devis complémentaire santé créé par le Groupe Patus, merci de nous contacter : contact@groupe-patus.fr.

Ces services ne sont aucunement destinés aux professionnels notamment de l'assurance. Transgresser cette règle constitue un acte de concurrence déloyale ainsi qu'une atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Groupe Patus. Les adresses emails sont enregistrées et peuvent constituer le cas échéant des preuves de ces agissements.

La présentation et le contenu du site teleassistance-gp.fr sont protégés par les conventions internationales et toute législation applicable en matière de propriété intellectuelle notamment au titre du droit d'auteur et du droit des marques, ainsi qu'en matière de concurrence déloyale.

Le site teleassistance-gp.fr et tous les éléments qui le composent, tels que les images, logos, textes, charte graphique etc, sont la propriété exclusive du Groupe Patus et tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés, y compris le droit de reproduction, appartiennent au Groupe Patus.

Toute utilisation, reproduction, représentation, totale ou partielle, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, du site teleassistance-gp.fr ou d'un quelconque de ses éléments, à des fins et dans des conditions autres que celles prévues à l'article L 122-5 du Code de la propriété intellectuelle est interdite, sauf autorisation expresse et préalable du Groupe Patus, conformément aux articles L.111-1, L.122-1 et L.122-4 du CPI.

Les marques verbales ou figuratives, ainsi que les logos de ses partenaires figurant sur le site teleassistance-gp.fr sont aussi déposés et protégés, de sorte qu'il vous appartient de respecter les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

2. Confitons générales de ventes adhésion auprès des assureurs partenaires de teleassistance-gp.fr

teleassistance-gp.fr est un site intermédiaire d'assurances et de téléassistance dont le contenu est rédigé et constamment mis à jour en partenariat avec les organismes professionnels représentés sur le site.

Pour les adhésions en ligne, le paiement des cotisations est entièrement destiné à l'organisme assureur que vous avez choisi.

Chaque organisme dispose de ses propres conditions générales de vente jointes à chaque contrat, celles-ci vous sont remises lors de la souscription en ligne.

Les conditions générales sont accessibles en ligne pour chaque contrat, l'internaute qui effectue une souscription directe en ligne est réputé en avoir pris connaissance, les avoir lues et acceptées.

3. Moyens de paiement sur teleassistance-gp.fr

Vous pouvez effectuer votre paiement par chèque ou par prélèvement automatique. Dans les 2 cas, votre demande d'adhésion nécessite la validation puis l'acceptation par l'organisme choisi.

Le règlement par prélèvement automatique entraîne une prise en compte de votre demande d'adhésion.

Le règlement par chèque entraîne une prise en compte de votre demande d'adhésion.

4. Confirmation de votre demande d'adhésion sur teleassistance-gp.fr

La confirmation de votre demande d'adhésion s'affiche sur votre écran en dernière étape de la demande de souscription sur teleassistance-gp.fr. Une confirmation de votre demande d'adhésion vous est adressée automatiquement par e-mail de la part du Groupe Patus. La technique dite de la « case à cocher » présent sur la dernière étape de souscription constitue une signature électronique qui a, entre l'utilisateur et le Groupe Patus, la même valeur qu'une signature manuscrite.

5. Prise d'effet du contrat souscrit

Règle commune à tous les partenaires de teleassistance-gp.fr : La date d'effet est de façon générale celle inscrite sur votre bulletin d'adhésion. Cependant la validation définitive de ce bulletin d'adhésion nécessite les conditions suivantes:

- l'acceptation de l'organisme qui est le seul à pouvoir accepter ou refuser un contrat.
- la transmission de vos coordonnées personnelles : nom, prénom, adresse, téléphone, n° sécurité sociale, coordonnées bancaires permettant la signature du contrat (le plus souvent avec le procédé de signature électronique) et donc l'envoi des dispositions personnelles par mail et par courrier le jour même ou le lendemain au plus tard.

La signature de ces documents précédemment cités est obligatoire afin de valider l'adhésion. L'internaute reconnaît que la signature électronique a la même valeur légale que la signature manuscrite.

En cas de retard dans la réception des documents contractuels, d'invalidité du paiement, d'informations erronées ou incomplètes, d'incompatibilité avec les conditions générales du contrat, la date d'effet inscrite sur le bulletin d'adhésion peut être décalée par la compagnie, ou le contrat invalidé.

La confirmation de votre adhésion vous est adressée par votre organisme qui vous fait parvenir votre carte d'adhérent ou note de couverture.

L'organisme se réserve le droit d'annuler votre demande d'adhésion en cas de non réception des documents nécessaires, ou s'ils sont jugés non conformes. teleassistance-gp.fr décline toute responsabilité :

- pour les anomalies pouvant survenir en cours de souscription, de traitement ou dans la mesure où il ne les a pas provoquées délibérément
- en cas de perte du dossier de demande d'adhésion
- en cas de non respect de l'une des règles précisées ci-dessus, la demande d'adhésion sera considérée comme non valable.

7. Confirmation

En vertu de l'article L. 112-2-1 du Code des Assurances, vous disposez d'un délai de 14 jours francs pour exercer votre droit à renoncer à la souscription de vos contrats sur internet, sans avoir à donner une explication.

Ce délai court à partir de la "signature électronique" ou par "signature classique" des dispositions personnelles et acceptation des conditions générales du contrat choisi.

Si ce délai se termine un samedi, un dimanche ou un jour férié, vous avez alors jusqu'au jour suivant ouvrable. Ce délai court à partir de la date de souscription du contrat sur internet.

Attention : Ce droit ne peut plus vous être ouvert si l'exécution de la prestation du service d'assurance a commencé avant la fin de ce délai de 14 jours (L 121-20-2 du code de la consommation), c'est à dire si vous avez déjà fait jouer vos garanties. Le droit de renonciation ne s'applique pas aux contrats d'assurance intégralement exécutés par les deux parties à la demande expresse du souscripteur, avant que ce dernier n'exerce son droit de renonciation.

8. Confirmation

La loi Chatel définit les délais, conditions de résiliation et de reconduction des contrats d'assurances individuels renouvelables par tacite reconduction. Les contrats groupe ne sont pas concernés par cette loi. LOI n° 2005-67 du 28 janvier 2005 (Article L113-15-1) servant à conforter la protection et la confiance des consommateurs

Selon une interprétation simplifiée (la loi étant la seule référence légale) 3 cas se présentent à vous :

1. L'assureur envoie l'avis d'échéance et prévient l'assuré de la possibilité de résilier au moins 15 jours avant la fin du préavis. Dans ce cas l'assuré peut dénoncer son contrat d'assurance dans les termes prévus aux conditions générales (respect du préavis prévu aux Conditions générales soit 2 ou 3 mois)
2. L'assureur envoie l'avis d'échéance et informe l'assuré de sa faculté de renonciation de son contrat d'assurance quelques jours avant l'échéance principale. Dans ce cas, l'assuré dispose d'un délai de 20 jours à compter de l'envoi de l'avis d'échéance pour dénoncer son contrat (bien garder l'enveloppe)
3. L'assureur n'informe pas l'assuré de sa faculté de dénoncer son contrat d'assurance. Dans ce cas, l'assuré peut résilier à tout moment son contrat. L'assuré doit alors adresser à son assurance une lettre recommandée avec accusé réception. Si l'assuré a déjà payé une somme, l'assureur a l'obligation de le rembourser dans les 30 jours suivant sa résiliation. S'il ne le fait pas dans cette période de temps, il devra verser en plus des intérêts. Exemple: la date anniversaire de votre contrat est le 1er janvier, votre délai de résiliation est de 2 mois, soit le 31 octobre; vous recevez la lettre d'information avec votre échéancier après le 15 octobre: vous disposez de 20 jours à compter de la date figurant sur la lettre ou cachet de la poste (garder l'enveloppe !) pour envoyer une LRAR de résiliation à votre compagnie d'assurance.

Pour mettre fin à votre contrat, vous devrez vous conformer aux modalités conseillées par la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance).

9. Protection des données personnelles

1. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit de rectification, de modification ou de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer par simple email adressé à nos services : contact@groupe-patus.fr.

Le site web teleassistance-gp.fr de la société **Groupe Patus** a effectué une déclaration auprès de la CNIL, en conformité avec la Loi Informatiques et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, sous le No 1692852.

Les informations recueillies sur le site sont nécessaires à la tarification et à la création de la demande d'adhésion, au règlement de l'adhésion, et à l'envoi des documents contractuels au domicile du souscripteur. La société **Groupe Patus** a développé le site Internet www.teleassistance-gp.fr proposant des produits d'assurances sous la responsabilité des représentants légaux des organismes professionnels figurant sur les sites: compagnies d'assurances, mutuelles ou courtiers agréés.

Conformément aux dispositions légales, le Groupe Patus conserve ces informations dans des conditions de sécurité adéquates et pendant la durée nécessaire à leur exploitation.

Le client est informé et accepte que la société **Groupe Patus** se réserve la possibilité d'enregistrer et de conserver les conversations téléphoniques transitant par son Centre d'Appels.

10. Droit applicable et Juridiction

Pour l'application, l'interprétation et l'exécution du contrat, la loi française est la seule applicable et les Tribunaux de Fréjus sont seuls compétents pour connaître tout litige qui pourrait en résulter.